

<b>ANIMATEUR</b>	<b>HERMANGE Christian VUILLEROD Michel CLAIRE jean Michel</b>
<b>SECRETAIRE</b>	<b>VUILLEROD Michel</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>DERVILLE Alexis CLAIRE Jean Michel JAGODA Jean Noël HERMANGE Christian GUINET Gilles Henry VUILLEROD Michel BELLO-LUBONIS Jean Jacques BALLANDRAS Jean Louis POUPARD Alain</b>
<b>EXCUSES</b>	<b>JUE Daniel</b>

*Le mardi 26 Novembre à 18 h (fin 20 h )*

**ODJ**

Bilan année & infos récentes	Michel V & tous
Bilan financier provisoire et prévisionnel 2025	Christian H
Préparation AG	Michel V Gilles Henry & tous
Fixations tarifs adhésions 2025	Christian H & tous
Point à date tenues et projet équipement	Christian H & tous
Points stage et séjours	Jean Michel Alexis & tous
Réflexion pour amélioration organisation sorties hebdomadaires Route (planning groupes)	Tous

**\*Tour de table** Bilan année & infos récentes

\*Responsable commissions invités jean Louis présent & Alain Poupard (Caliceo Partenaires)

\*Infos sur départ du club de

Patrick Birien (loisirs différents/reviendra peut être ds qqs années)

Pascal Rotsaert (ne trouve plus son plaisir de rouler au club Groupe 1 peu fourni Inscrite au TAC)

\*Rappel bilan année Sera fait en AG

\*Inno avec point sécurité

\*Participation AG FFCT 36 Jean Noël (intervention sécurité) et Michel V

Doc dispo auprès Michel Soucis pour trouver des clubs pour premières pédalées 2025)

\*AG FFCT nationale Vote par correspondance par président Docs dispo auprès Michel V

**\*Point finances**

Finalisation en cours par Christian et Jean Noël Bilan 2024 et prévisionnel 2025 sera joint à convoc AG

**\*Préparation AG**

Réservation salle Barlet faite Convention reçue

Préparation repas en cours Dessert Galettes au lieu de la réunion du 9/01 annulée

Ordre du jour préparé Michel V RAS pas j'ajout particulier

**\*Fixations tarifs adhésions 2025**

Augmentation des tarifs cotisation fédérale et assurance

Le bureau décide de répercuter les nouveaux tarifs et d'augmenter la cotisation club adulte de 33.50 euros à 35,50 euros

***La licence 2025 adulte sera d'un montant de 90 euros pour Petit Braquet et de 141.50 euros pour grand braquet***

Cotisation sympathisant et cotisation deuxième adulte CSF inchangées

Le dossier de prise des licences 2025 sera envoyé à tout le club par Jean Jacques le 03 Janvier 2025 avec date limite au 31 Janvier 2025. Conseil de rapporter les documents lors de l'AG si participation

Nous aurons ainsi une entrée claire des licences en compte sur un exercice.

**\*Présence de non adhérents CSF lors des sorties (non traité en réunion rappel pour CR au bureau)**

Rappel de l'importance de ne pas accepter ces cyclistes non adhérents et non licenciés FFCT lors des sorties club route et VTT

Risque pour le président et pour les responsables concernés et au courant. Courrier FFCT en annexe 2

En cas de connaissance d'un état de fait persistant (actuellement probable pour certaines sorties VTT, un rappel par lettre recommandée avec AR sera fait aux concernés)

**\*TOBOGGAN 2025 Dimanche 11 Mai 2025**

Salle ELLIPSE Confirmée

Visite des lieux faite par Jean Louis & Michel V

Affiche et flyer revue par Jean Michel

Requête auprès crédit mutuel pour impression gracieuse (Christian)

4 Parcours Route

+ 61 km 880 m D+

+ 84 km 1220 m D+

+ 103 km 1580 m D+

+ 124 km 2180 m D+

1 Parcours VTT OK section VTT

+ 28 kms 500D+

1 Parcours Gravel non fléché GPS indispensable Information en amont

+ 51 km 730 m D+

Tarifs 61 kms /VTT/Gravel Licenciés 6 euros Non licenciés :9 euros

1 ravito & barres au départ pour VTT et Gravel

Tarifs 84 /103/124 kms Licenciés 8 euros Non licenciés :11 euros 2 Ravitos

**\*Point à date tenues et projet équipement**

-Augmentation de la participation annuelle du club pour un vêtement/an aux couleurs CSF :  
**25 euros**

-Recherche de devis de gants en cours pour faire opération club 2025

-Confirmation de l'assortiment actuel avec cuissard long et court noir 1 logo (dernier modèle produit) maillot été manche courte (dernier modèle produit) et maillot manches longues mi saison (design définitif proche maillot manche courte en limitant le noir sigle et logo identiques)

Production 2025 à prévoir après enquête sur besoin



**STAGE 2025 23 au 25 05 2025**  
**VOGÜE ARDECHE RESA FAITE**

Tous participant/es doit être adhérent CSF en 2025

Tarif 162 euros /pax

Prix Adhérent : 122 euros

Participation club 40.18 euros

Acompte 1 : 80 euros avant le 14 Juillet (cheque Virement Payasso)

**A date quota resa atteint 27 chambres et plus de 40 inscriptions**

**SEJOUR 2025 PROPOSES**

***Remuzat Les Lavandes 27/09 4/10***

7 inscriptions Encore possible de s'inscrire

***Ardéchoise verte + 3 jours Inscription en cours 11 prévu/es***

***Deux inscriptions pour un séjour en Espagne début de saison***

Autres recherches en cours

**\*Réflexion pour amélioration organisation sorties hebdomadaires Route (planning groupes) Tous**

Débat autour du sujet. Accord sur le fait d'une non discipline de certains lors des sorties entraînement. Groupes trop importants (G2) avec création d'encombrement d'automobiles (source de conflit et de risques)Malgré les tentatives de rappel de certains la situation persiste ....

La création d'un système de segmentation par petits groupes de 8/10 maxi (cf. notre document CSF ... existant et adopté) avec circuit prévus en amont semble être une bonne solution.

Proposition est faite de trouver un intervenant d'un autre club appliquant une telle organisation de venir nous en parler

Fera l'objet du point sécurité à une prochaine réunion

BUREAU CSF NOVEMBRE 2024



**Envoyé :** 27 mai 2024 à 14:32

**de :** Lydia BLONDEAU <[l.blondeau@ffvelo.fr](mailto:l.blondeau@ffvelo.fr)>

**à :** "[vuiltier@orange.fr](mailto:vuiltier@orange.fr)" <[vuiltier@orange.fr](mailto:vuiltier@orange.fr)>

**objet :** ASSURANCE

Bonjour,

Je fais suite à notre entretien téléphonique de ce jour, comme dans toute association, les activités sont strictement réservées aux adhérents de l'association. Il est donc nécessaire que le président du club et les membres du bureau interdisent au non licencié à participer aux sorties du club au-delà des 3 sorties autorisées.

Une personne licenciée à l'UFOLEP, la FFC ou le FFRS ou même un ancien licencié est considérée par les assurances comme un non licencié.

Il faut que le club ait pris l'option A pour accepter des non licenciés jusqu'à 3 sorties (une fois pour toutes, sans dépassement possible sur plusieurs années). **Si un non licencié FFCT se présente pour participer à vos sorties club au-delà de 3 sorties il faut qu'un responsable du club soit présent pour lui signifier l'interdiction de participer.** L'important est qu'il y ait un membre du club missionné (et fiable) par le président pour que la sortie club n'accepte pas de non licenciés au-delà de ce qui est permis.

**En laissant faire la responsabilité du président du club peut être engagé en cas d'accident grave.**

**Dans le cas d'un accident grave du non licencié entraînant une invalidité par exemple, les couts entraînés sont très importants (plusieurs centaines de milliers d'euros). Son assurance personnelle refusera de contribuer du fait de la pratique sportive dans un club. L'assureur refusera aussi car il sera facile d'établir que la personne sortait régulièrement avec le club et n'était ni licencié ni assuré. Le tribunal se tournera alors vers le président du club et les personnes qui l'ont accepté dans le groupe sachant qu'il n'était pas correctement assuré pour leur imposer le règlement des couts.**

Le **code du sport** oblige tout club à licencier tous ses adhérents et à les assurer correctement.

article L321-1 et 321-2 : obligation d'assurer tout participant aux activités au moins en responsabilité civile (RC)

article L 321-4 : obligation d'informer sur l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident (IA)

La licence est obligatoire pour pratiquer dans un club. Article 6 des **statuts de la FFCT** "tous les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence fédérale"

BUREAU CSF NOVEMBRE 2024



Il est possible qu'un licencié FFCT dans un autre club et ayant pris seulement une adhésion dans votre club participe aux sorties. Il n'y a dans ce cas aucun empêchement, la personne étant normalement licencié FFCT, assurée et connue du club.

En espérant avoir répondu à vos interrogations. Je vous invite à prendre connaissance de la pièce jointe.

Cordialement,

**Lydia Blondeau**

Service licences & abonnements

*Ouvert de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*

+ 33 (0)1 56 20 88 82

[l.blondeau@ffvelo.fr](mailto:l.blondeau@ffvelo.fr)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME  
12, rue Louis Bertrand - CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex